Faits divers & Justice 9

Immigration clandestine

Dix-neuf sans-papiers dans un conteneur à Ntoum

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Ils sont de quatre nationalités, soit 15 Maliens, 2 Burkinabés, 1 Camerounais et 1 Guinéen. Ils se seraient embarqués dans un semi-remorque parti d'Oyem, le dimanche 9 décembre dernier. Montant touché par leur passeur : 2 millions 288 mille francs.

LA brigade territoriale (BT) de gendarmerie de Ntoum vient d'appréhender deux membres d'un réseau présumé d'immigration clandestine qui tentait de convoyer à Libreville dix-neuf (19) sans-papiers de nationalités diverses. A la tête de cette nébuleuse, semblet-il, les Maliens Doucoure Cheickna, 39 ans, chauffeur à la société SLCM, et Diara Segane, 29 ans, son assistant.

Les deux passeurs présu-



Les deux passeurs et les 19 sans-papiers interpellés par les éléments de la brigade territoriale de Ntoum.

més ont été déférés au parquet de Libreville, le mardi 11 décembre dernier, puis placés en détention préventive à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Les clandestins, quant à eux, ont été mis à la disposition des services de la Documentation. Les faits remonteraient

au dimanche 9 décembre dernier. Doucoure Cheickna et Diara Segane se trouvent à Oyem, cheflieu de la province du Woleu-Ntem. Ils quittent la ville vers 2 heures du matin, à bord d'un camion semi-remorque transportant un conteneur de 40 pieds. Le camion parvient à franchir les différents postes de contrôle sans aucune difficulté.

Lorsqu'il arrive à Ntoum, les gendarmes de la brigade territoriale en faction l'interceptent et l'immobilisent. Il est environ 10 heures.

« L'attitude du chauffeur, qui insistait sur le fait qu'il n'y avait rien de suspect dans le camion, a attiré davantage l'attention des gendarmes», rapporte une source policière proche du dossier. Cette attitude a effectivement le don de renforcer les soupçons des Officiers de police judiciaire (OPJ), qui somment alors Doucoure Cheickna d'ouvrir le conteneur.

En procédant à la fouille de la cargaison, les pandores ne mettent pas bien longtemps à apercevoir, cachés dans la pénombre derrière des casiers de boisson, des individus serrés les uns contre les autres.

Au décompte final, ce sont 15 Maliens, 2 Burkinabés, 1 Camerounais et 1 Guinéen qui tombent ainsi dans les mains de la police.

Au cours de l'audition, Doucoure Cheickna a confié aux enquêteurs qu'il aurait été approché par les 19 sans-papier dans le Septentrion. Et qu'en contrepartie de sa disponibilité à leur faire atteindre la capitale gabonaise, ces derniers étaient prêts à débourser des sommes allant de 50 000 francs à 140 000 francs. Mieux, en poussant les investigations un peu plus loin, les OPJ découvrent 2 millions 424 mille 510 francs de solde positionné dans le compte bancaire téléphonique du passeur. Mais également que les immigrés clandestins auraient déboursé au total 2 millions 288 mille francs, pour bénéficier des largesses du Malien. De quoi laisser penser que ce dernier s'adonnerait à cette activité de façon fréquente.



deux passeurs presu- Cheickha et Diara Segane gade territoriale e

Découverte macabre à Lalala-Dakar

Le corps en putréfaction d'une septuagénaire retrouvé à son domicile

AEE

Libreville/Gabon

UN corps en état de décomposition très avancé, identifié comme étant celui de Marie Mekui Me Ndong, une septuagénaire, a été découvert à son domicile, au quartier Lalala-Dakar, dans le 5e arrondissement de la commune de Libreville. La découverte macabre a été faite par les voisins, qui se sont rapprochés immédiatement du chef du quartier. Ce dernier, à son tour, a saisi les Officiers de police judiciaire(OPJ) commissariat de cette circonscription, qui sont arrivés sur les lieux pour procéder au constat

d'usage.
Le corps putréfié de la vieille dame - il était plein d'asticots -, enroulé dans un drap blanc et autour duquel volaient des mouches, était étendu à même au sol. Il était même difficile pour les OPJ d'approcher la dépouille de près, à cause de la forte odeur pestilentielle qui s'en déga-

Après les constatations des flics, une maison des pompes funèbres s'est chargée d'enlever la dépouille, et l'a amenée directement au cimentière



municipal de Lalala, pour son inhumation à titre d'indigent.

Selon les informations recueillies sur place, la septuagénaire vivait seule dans cette cabane. Elle se serait éloignée de ses proches, depuis la

mort de son mari, il y a quelques années. L'enquête de voisinage a également fait ressortir que Marie Mekui Me Ndong n'avait pas d'enfants. Mais aussi qu'elle se battait seule pour pou-

voir survivre.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, CHARGÉ DE LA DÉCENNIE DE LA FEMME AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION DIRECTION GÉNÉRALE

700 0 0 9 5 5 /AGANOR/DG-



COMMUNIQUÉ

Référencement et Agrément des organismes de Contrôle Métrologie

En application des dispositions du décret n°085/MEN-MF du 12 avril 1961 portant réglementation du contrôle des instruments de mesure dans la République gabonaise, du décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR), et de l'arrêté n°094/MMI du 09 mars 2016 fixant les modalités de délivrance de l'Agrément Technique AGANOR aux organismes d'inspection tous types, d'importation et de réparation d'instruments de mesure réglementés, des laboratoires d'étalonnage et d'essai, l'exercice des activités de métrologie est soumise à l'obtention d'un <u>Agrément Technique</u> délivré par l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR).

En conséquence, la Direction Générale de l'AGANOR invite l'ensemble des opérateurs économiques offrant des services de contrôles métrologiques susvisés à se faire identifier auprès de la <u>Direction des Affaires Juridiques et des Titres (6^{ème} étage, Immeuble Gabon Industriel)</u>, à compter de la date de publication du présent communiqué. La fin de la période d'identification est fixée au 31 décembre 2018.

Passé ce délai, l'exercice des activités de métrologie sans Agrément Technique de l'AGANOR sera considéré comme illégal et les opérateurs ainsi identifiés seront passibles des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Libreville, le 3 1 OCT 2018





AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION, Centro-Ville, Immeuble Gabon Industriel, BP. 23.744 Libreville / GABON. Tél : 01 76 28 40 / 01 76 28 48 - Site Web : http://www.agenor.ga

